



racing

PR RACING TRACKDAY

Circuit LEDENON (30) - 3,150 Km



PR RACING - 196, CHEMIN DE L'OYE- 26120 MONTMEYRAN
Gabriel: 06.50.55.31.14 - Damien: 06.03.40.25.75 - Standard: 04.26.52.05.29
prracing2607@gmail.com

LUNDI 21 JUIN 2021

Règlement	Chèque à l'ordre de PR RACING	
	RIB	IBAN: FR76 1426 5006 0008 0043 2086 917

INFORMATIONS PILOTE COPILOTE

Pilote	Nom:	Prénom:
N° de permis	Assurance (joindre l'attestation):	
Adresse:		
Téléphone:	Email:	
Niveau: débutant <input type="radio"/>	Occasionnel <input type="radio"/>	Expérimenté <input type="radio"/> Performant <input type="radio"/>
La 1ère demi heure sera consacrée aux pilotes débutants pouvant si ils le veulent être accompagnés par un pilote expérimenté		

Copilote	Nom:	Prénom:
N° de permis	Assurance (joindre l'attestation):	
Adresse:		
Téléphone:	Email:	
Niveau: débutant <input type="radio"/>	Occasionnel <input type="radio"/>	Expérimenté <input type="radio"/> Performant <input type="radio"/>
Véhicule	Marque:	Modèle/type:
	Année:	
	N° de châssis:	

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom, Prénom	Téléphone:
-------------	------------

PARTICIPATION AUX FRAIS

Tarif RC et repas inclus	350	Montant à régler
Repas supplémentaires	20	Nb de repas
Montant total (à régler par chèque ou par virement)		

L'inscription permet à un second pilote (copilote: conducteur occasionnel) de prendre la piste au volant de l'auto inscrite, sous réserve qu'il ait rempli un formulaire d'inscription.

Le permis de conduire sera à présenter le jour de la sortie lors des formalités administratives.

Article 1: **Condition d'annulation:** Toute annulation moins de 4 semaines avant la journée de roulage ne pourra être remboursée.

Article 2 : Consommation d'alcool: L'introduction, la consommation ainsi que la vente d'alcool sont interdites dans l'enceinte du circuit, Tout pilote ou copilote surpris à boire de l'alcool ou consommer un produit stupéfiant se verra interdire l'accès à la piste sur le champ, PR RACING se décharge de toute responsabilité.

DECHARGE DE RESPONSABILITE - LEDENON 21/06/2021

Article 3: **Je soussigné(e), déclare connaître et accepter les risques liés à la pratique du sport automobile sur circuit fermé, sans notion de compétition ni de chronométrage. Je déclare être apte à la conduite sur circuit conformément à la réglementation de la FFSA en vigueur (formation), et ne présenter à ma connaissance aucune autre contre - indication médicale à la pratique du sport automobile à titre de loisir.**

Article 4: En tant que conducteur ou simple accompagnant(e), ou en tant que passager ou conducteur occasionnel, je dégage en conséquence le propriétaire et/ou exploitant du circuit, ainsi que l'organisateur de la manifestation, PR RACING et ses animateurs, de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident de quelque nature qu'il soit et je renonce par avance à tout recours contre eux. De même, je n'exercerai aucun recours contre le propriétaire de l'auto dans laquelle je serais passager(e) ou conducteur occasionnel ni contre tout autre participant à la sortie.

Article 5: J'assume seul(e), en tant que conducteur, toute responsabilité et conséquence vis-à-vis de passager(e) pris à mon bord, ainsi que tout désordre ou dégât causé par mon auto quel qu'en soit le conducteur. En cas de dommage causé aux infrastructures du circuit, je m'engage à en assumer toutes les conséquences financières.

Article 6 : **Je déclare sur l'honneur que mon permis de conduire sera pleinement valide au jour de ma participation à cette sortie.**

Je m'engage à présenter à l'organisateur l'ensemble de ces documents pour contrôle et assister au briefing avant tout accès à la piste.

Article 7: Conformément à la réglementation en vigueur, je certifie avoir pris connaissance des dispositions de l'art L,32104 du code du sport en matière " **d'assurance individuelle accident" et avoir été informé de l'intérêt de souscrire ce type de garantie afin de couvrir mes dommages corporels dans le cadre de cette activité.**

Article 8: **Je reconnais avoir pris connaissance, des règlements de la FFSA et intérieurs en vigueur relatifs, aux consignes de sécurité, aux aptitudes nécessaires à la pratique de la conduite sur circuit et des prescriptions qui m'ont été fournies par écrit ou oralement. Je m'engage à les respecter ainsi qu'à me conformer à toutes les instructions des responsables.** Je me porte aussi garant du bon comportement de mon copilote et/ou accompagnant (e). Je reconnais avoir pris connaissance que PR RACING ou exploitant du circuit peut exclure une auto lors de la sortie et que cette décision est sans appel ni remboursement.

Article 9: En tant que propriétaire ou locataire de l'auto, je certifie sur l'honneur le bon état de mon auto et son aptitude à la pratique de cette activité, Je déclare que mon équipement et ceux de mes homologué, accompagnants(es) (copilote / passager) sont conformes au règlement FFSA en vigueur (casque vêtements, dispositifs de sécurité). Le port du casque et de la ceinture ou harnais de sécurité est obligatoire.

Article 10: En cas de dégâts matériels au circuit occasionnés par moi-même ou mon auto, je m'engage, en conformité avec le règlement, à prendre en charge immédiatement tous les coûts relatifs aux dégradations (tels que réparation, remplacement...: sable absorbant, extincteur, rail de sécurité, pile de pneus , tout élément de l'infrastructure impactée).

Article 11: En cas de dégâts matériels automobiles occasionnés par moi-même ou toute personne sous ma responsabilité, je m'engage à prendre à ma charge tous les frais de remise en état qui m'incombent.

Article 12: En cas de dégâts matériels occasionnés par les participants, l'organisateur PR RACING ne prendra pas position sur le traitement de quelque litige que ce soit, laissant les protagonistes s'entendre entre personnes adultes et responsables.

Article 13: En cas d'accident, le participant s'engage à ne pas prendre de photo ou de divulguer des photos de l'auto d'un autre participant sans son autorisation explicite.

Article 14: NUISANCES SONORES: L'ensemble des véhicules participants devront être équipés d'échappements avec silencieux répondant à la législation en vigueur sur les routes ouvertes au public. L'accès à la piste pourra être refusé à tout véhicule équipé d'un échappement libre ou ayant un niveau sonore trop élevé, et ce à la libre appréciation du chef de piste.

Article 15: METEO: Quelle que soit la météo (pluie...) les journées sont maintenues. La direction piste peut prendre la décision d'interrompre un roulage si les conditions de sécurité (piste inondée, brouillard...) ne sont pas respectées... Aucun dédommagement ne peut-être envisagé en cas de diminution du temps de roulage.

Article 16: DROIT A L'IMAGE: En vous inscrivant vous acceptez la diffusion d'images (photos, films...) vous concernant, vous-même, votre auto, vos invités (qui doivent être informés), Vous vous engagez également à ne pas demander de contre partie financière à l'organisateur.

NOM

Prénom

Je certifie l'exactitude des informations que j'ai fourni et déclare avoir pris connaissance de tous les articles de cette inscription.

Fait à

le

Signature

(Indiquer la mention manuscrite " lu et approuvé")

